

Le Département souhaite **valoriser et encourager les jeunes âgés de 12 à 25 ans** qui s'engagent dans des actions ou des projets à dimension citoyenne. Pour cela, des jeunes seront identifiés sur l'ensemble du territoire départemental

## 👉 Objectifs

Le dispositif doit permettre de **reconnaître, valoriser et encourager l'engagement des jeunes** dans le cadre d'une action ou d'un projet mené au sein d'une association ou d'un collectif à destination du plus grand nombre.

## 👉 Public éligible

Le dispositif s'adresse aux **jeunes âgés de 12 à 25 ans**, à titre individuel ou collectif (**maximum 6 jeunes**) qui habitent dans le Pas-de-Calais.

## 👉 Conditions d'éligibilité et de non éligibilité

Pour être éligibles, les actions ou les projets devront :

- être à **l'initiative directe** d'un jeune ou **portés par un collectif jeunes**
- avoir une thématique qui porte sur les sujets suivants : intergénérationnel, soutien aux personnes, environnement, devoir de mémoire, engagement associatif, lutte contre les discriminations, économie sociale et solidaire, les valeurs de l'éducation populaire
- s'être déroulés dans le Pas-de-Calais et d'avoir un intérêt pour le territoire et ses habitants
- avoir eu lieu durant l'année 2023

Les actions non-éligibles sont :

- la participation à des événements sportifs (nationaux ou internationaux, fédéraux ou scolaires) en tant que participant, arbitre, juge ou officiel ;
- les actions réalisées dans le cadre d'un conseil municipal ou intercommunal de jeunes ;
- les actions menées au sein de la Sécurité Civile ;
- les actions patrimoniales (portes drapeaux...) ;
- les projets ou actions de création d'activité professionnelle ;
- les projets scolaires hormis ceux réalisés dans le cadre du Budget Participatif des collèges du Département du Pas-de-Calais ;
- les organisations de galas de fin d'année ou de soirée uniquement festives ;
- les projets et actions de solidarité internationale qui ne présentent pas, sur le territoire du Pas-de-Calais, un intérêt public local se traduisant par la satisfaction des besoins des habitants ;

Les candidatures devront être complètes pour être étudiées par la mission jeunesse et citoyenneté (formulaire et pièces justificatives).

Que les projets soient éligibles ou non au dispositif, un temps d'échange individualisé sera proposé aux jeunes.

## 👉 Modes de repérages & Organisation

Les jeunes devront être orientés soit : par un conseiller départemental, par une structure « partenaire » (mouvements d'éducation populaire, structure relai...) par un ancien lauréat « Talents Citoyens » ou directement sur le site [jeunesdu62.fr](http://jeunesdu62.fr)

Les candidatures devront être déposées sur le site [jeunesdu62.fr](http://jeunesdu62.fr) entre le **30 juin 2024 et le 31 juillet 2024**. Les candidatures reçues avant et après la période de l'appel à manifestation d'intérêt ne seront pas prises en compte.

## 👉 Gratification

La gratification s'élèvera à **100€** (par jeune) sous forme de chèque cadeau. Le « Coup de cœur » du Jury s'élèvera à **50€** (par jeune) et le « Coup de cœur » du Public à **25€** (par jeune). Les « Coups de cœur » sont cumulables avec la gratification de base. Un diplôme et des goodies compléteront cette dotation.

Une cérémonie sera organisée durant le mois de **novembre** qui réunira les lauréats du dispositif, leurs familles et les représentants des structures partenaires.

## 👉 Les « Coups de cœur »

### Le « coup de cœur du jury »

Toutes les candidatures feront l'objet d'un passage en Jury composés d'élus départementaux, de techniciens et de jeunes (en service civique) qui décernera un « coup de cœur du Jury ». Ce jury se réunira à l'issue de la période de candidature.

### Le « coup de cœur du public »

Afin de pouvoir participer au « coup de cœur du public », chaque jeune doit envoyer entre le **30 juin 2024 et le 31 juillet 2024**, une vidéo d'une minute maximum de présentation de son projet (au format adapté par les réseaux sociaux) afin que celle-ci soit postée sur la page Facebook jeunesdu62.

Dès sa publication sur la page jeunesdu62, le « public » (toute personne physique souhaitant voter) pourra voter pour son projet favori.

La vidéo qui aura le plus de « like » remportera le « coup de cœur du public ».

**Le vote est ouvert du 30 juin 2024 et le 31 juillet 2024**

## 👉 Contact

Mission jeunesse et citoyenneté // 03.21.21.90.79 // [pacte.jeunesse@pasdecalais.fr](mailto:pacte.jeunesse@pasdecalais.fr)

